



FONDS DE DOTATION LEGROS
Centre d'Affaires Unika
11 rue des Moulières
06110 Le Cannet

 09 51 53 18 14
 fondslegros@gmail.com
 www.fondslegros.com



QUELQUES CHIFFRES

EN MOYENNE PAR AN :

L'ACCÈS AUX DROITS

280 FAMILLES ACCOMPAGNÉES
650 DEMANDES DE COMPENSATION RÉALISÉES

LA GUIDANCE PARENTALE

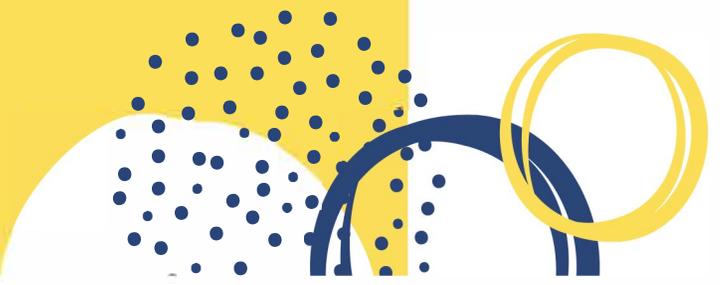
20 enfants accompagnés

LA FORMATION

Pour les formations aux troubles du spectre
autistique et à l'accès aux droits
150 stagiaires : 99 % de nos stagiaires sont satisfaits ou
très satisfaits de nos programmes



*Tous les services du Fonds de Dotation LEGROS sont mis à
disposition des familles gracieusement.*



ACCOMPAGNER CEUX QUI ACCOMPAGNENT
CELA PART TOUJOURS D'UN BON FONDS



Actions pour les
personnes porteuses de troubles
neurodéveloppementaux

LES MISSIONS DU FONDS DE DOTATION LEGROS

Le Fonds de Dotation Legros crée le 14 juin 2013 est né de la volonté de Madame Simone LEGROS qui souhaitait la mise en place d'accompagnements pour les familles et les intervenants d'enfants porteurs de troubles neurodéveloppementaux.

Cet Accompagnement se décline en plusieurs actions

L'ACCES AUX DROITS LA GUIDANCE PARENTALE LA FORMATION

Parfaire les connaissances des bonnes pratiques et des droits permet aux parents de devenir de véritables acteurs du projet de leur enfant et partenaires des professionnels qui l'entourent.

L'objectif de nos missions : mettre à la disposition des familles la connaissance nécessaire à un choix éclairé pour permettre à l'enfant de s'épanouir au sein de son environnement



L'accès aux droits

Le service d'accompagnement social et d'accès aux droits est mis à la disposition des familles pour les aider dans l'élaboration de leurs demandes de compensation et le suivi en lien direct avec les institutions concernées.

Les services proposés sont :

- **Conseils,**
- **Aide à l'émergence des besoins,**
- **Elaboration des demandes de compensation**
- **Assistance de la famille lors des réunions institutionnelles**
- **Suivi de la mise en œuvre des décisions, médiation**
- **Procédure de recours administratifs et contentieux.**



Ce service s'adresse à toute personne porteuse de handicap ou à sa famille. (enfant et adultes)

Le parent est, seul, porteur de son projet pour son enfant, l'accompagnement se fera selon les souhaits de la famille ou de la personne elle-même s'il s'agit d'un adulte.



La guidance parentale

Ce service consiste à guider les parents d'enfants porteurs de TND, dans le domaine de l'éducation, de l'apprentissage et du soin.

Plusieurs rencontres sont organisées afin de mieux connaître le quotidien, les besoins de l'enfant et d'affiner le projet de vie de la famille.

Dans un second temps nous aiderons la famille pour la mise en œuvre des soins et des accompagnements éducatifs préconisés par le médecin qui suit l'enfant.

Selon le choix de la famille ces accompagnements seront réalisés vers du libéral et/ou du médico-social.



La formation



Doté de notre certification Qualiopi, nos actions de formations sont conformes aux recommandations de la Haute Autorité de Santé.

Quelques formations proposées :

- Les troubles du spectre autistique
- Les droits à la compensation
- Les ateliers parents de la théorie à la pratique

Nos programmes de formation sont modulables et peuvent être revisités en fonction de vos besoins